

LES CONSÉQUENCES DE L'IMMIGRATION SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Dominique Schnapper
EHESS/CESPRA

Pays d'immigration massive depuis le XIX^e siècle, la France a toujours pratiqué une politique d'intégration fondée sur la citoyenneté individuelle, sans pour autant interdire les particularismes dans la sphère privée. Elle a ainsi bénéficié d'un apport de main-d'œuvre conséquent permettant de compenser la faible fécondité puis, durant les Trente Glorieuses, de contribuer au développement industriel français.

L'intégration de nombreux migrants dans une société n'est jamais un processus facile et à leur acceptation des valeurs collectives qui, en France, fondent l'ordre démocratique doit répondre la capacité de notre société à intégrer tous ses membres, qu'ils soient ou non des migrants. L'histoire de l'immigration en France ne se répète pourtant pas et les conditions économiques et sociales qui ont permis l'intégration des immigrants européens au XIX^e siècle et au cours de la première moitié du XX^e siècle ont profondément changé, à la mesure des blocages que connaît aujourd'hui la société française.

C. F.

Les sociétés démocratiques sont des sociétés ouvertes dans leur principe et dans leur réalité concrète. Elles sont ouvertes au sens théorique de Karl Popper, en ce qu'elles sont fondées sur une confiance rationaliste dans les vertus du libre débat entre les citoyens. Elles sont ouvertes au sens concret du terme, en ce qu'elles sont accessibles aux nationaux, mais aussi à ceux qui ne sont pas des nationaux. L'émigration et l'immigration, c'est-à-dire le départ d'individus de leur pays de naissance et leur installation, provisoire ou définitive, dans un autre pays, sont des phénomènes ordinaires. Les immigrants sont nombreux dans le monde. Par ailleurs, la migration libre est conforme aux normes et aux valeurs d'une société démocratique.

« Il n'est de richesses que d'hommes »

L'apport de la migration a été jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale particulièrement significatif en France. Notre pays a en effet connu, plus d'un siècle

avant les autres nations européennes, une révolution démographique qui a fait de la France un pays d'immigration massive tout au long du XIX^e et du XX^e siècles. Ce fut, jusqu'à la fin des années 1940, le seul grand pays d'immigration européen. Cas unique en Europe, elle « importait » des hommes, alors que les autres pays européens en « exportaient ». Depuis la Restauration jusqu'à la fin du siècle, sont entrés et se sont installés, en générations successives, des ingénieurs anglais ou allemands, des ouvriers belges, des soldats suisses, auxquels ont succédé, avec le décollage de l'industrie dans la seconde moitié du XIX^e siècle, des vagues nombreuses d'Italiens et de Polonais, puis des réfugiés juifs fuyant les pogroms de l'empire tsariste. Avec le XX^e siècle, sont arrivés des Russes après la révolution de 1917, des Ukrainiens, ensuite des réfugiés fuyant le nazisme, des dissidents du monde soviétique. À partir de la seconde moitié du siècle, des populations issues de l'ancien empire colonial sont venues dans diverses circonstances, Maghrébins, Sub-Sahariens, et

Indo-Chinois, pour ne citer que les principales vagues d'immigration.

Une politique d'intégration fondée sur la citoyenneté individuelle

La faible fécondité depuis le début du XIX^e siècle jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, l'ambition nationale, la confusion traditionnelle dans l'histoire du pays entre l'unité politique et l'unité culturelle expliquent la politique, non formulée, qui fut suivie à l'égard de ces immigrés : les transformer ou, en tout cas, transformer leurs enfants en Français. Contrairement aux États-Unis qui ont intégré l'immigration comme l'une des dimensions de leur identité nationale, la France, dont les chiffres de l'immigration ont été pendant des décennies comparables à ceux des États-Unis, n'avait pas, jusqu'à une date récente, intégré l'immigration dans son mythe national ; elle s'est toujours pensée dans les termes de l'enracinement.

L'intégration des immigrés, comme celle de l'ensemble de la population dont on ne peut la séparer, s'est faite autour du projet politique, né des valeurs incarnées par la Révolution, autour de l'idée de la citoyenneté individuelle, en refusant l'intégration des individus par l'intermédiaire de communautés particulières⁽¹⁾. Cette politique, que l'on a qualifiée jusque dans les années 1970 de politique d'« assimilation » et que l'on a appelée ensuite d'« intégration » – le terme a changé en fonction de l'esprit du temps, mais pas le sens de la politique –, n'impliquait pas, contrairement à ce qui a pu être dit avec la condamnation sans nuances de l'État-nation au cours des années 1970, que fussent supprimées toutes les spécificités des populations progressivement intégrées dans la nation française. Elle impliquait que toutes les particularités fussent maintenues dans l'ordre du privé et que les individus se conformassent à la logique française dans l'ordre du public. Il n'y avait pas de place pour reconnaître publiquement des « communautés » particulières, issues de l'immigration. La politique dite d'assimilation n'a jamais interdit le multiculturalisme dans l'ordre de la vie personnelle et sociale, mais elle interdisait qu'il se manifestât dans la vie publique. Elle reposait sur la distinction hégélienne entre les spécificités de l'homme privé et l'universalisme du citoyen.

(1) Schnapper D. (1991), *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines ».

La logique de cette politique était d'accorder largement la nationalité, donc la citoyenneté, sinon aux immigrés eux-mêmes, du moins à leurs enfants. C'est à la fois pour des raisons d'idéologie nationale – l'ouverture de la citoyenneté dans une nation politique – et pour satisfaire aux besoins démographiques et militaires d'une population nationale déclinante que le droit de la nationalité a longtemps été le plus « ouvert » des droits de la nationalité européens. Seuls les droits des grands pays d'immigration, États-Unis ou Argentine par exemple, sont plus libéraux puisqu'ils sont fondés sur le droit du sol simple : est américain ou argentin tout individu né sur le sol des États-Unis ou de l'Argentine. La France, qui n'a jamais adopté le droit du sol simple, fait pourtant une large place au droit du sol grâce, en particulier, à deux articles du code de la nationalité – articles 44 et 23 – qui sont devenus symboliques de l'« ouverture » de la nationalité française aux enfants des immigrés. L'article 44 accorde automatiquement la nationalité française aux enfants d'étrangers nés en France et qui y ont résidé pendant les cinq ans précédant leur majorité, s'ils ne font pas une démarche administrative pour y renoncer ; l'article 23 accorde la nationalité française à leur naissance aux enfants nés en France d'au moins un parent étranger lui-même né en France. Sur les 30 000 enfants environ qui naissent chaque année en France de parents étrangers, moins de 2 000 ne deviennent pas français à leur majorité.

Les migrants, au service de la France et de son développement

Il ne faut pas en conclure que l'intégration des populations immigrées fut un processus tranquille. À Aigues-Mortes, en 1893, on s'est livré à un véritable massacre d'Italiens. L'hostilité et les préjugés contre les Italiens étaient alors aussi violents qu'uniformément répandus. Tandis que les sentiments hostiles aux Allemands, aux Anglais ou aux Italiens s'exprimaient avec âpreté au temps des nationalismes de la fin du XIX^e siècle, les juifs, migrants ou non, furent l'objet de passions particulièrement fortes, tant ils continuaient à apparaître comme les étrangers par excellence. Ils ne cessaient d'être « du dehors », puisque, selon les antisémites de l'époque, la caractéristique du Juif, « c'est de demeurer étranger dans tous les pays qu'il habite et de ne pas adopter la patrie qui lui donne asile », d'être « partout en état de campement, toujours étranger », ce peuple inassimilable constituant une grave menace pour la « nation française » (expressions utilisées en particulier par l'Abbé Chabauty, *Les juifs, nos maîtres*, publié en 1882).

Quelle que fût la contestation portée par la pensée contre-révolutionnaire contre les « nouveaux Français », les institutions de la République ont montré leur efficacité pour intégrer les enfants des immigrés, comme le montre tragiquement l'expérience de la guerre de 1914-18. Les enfants des immigrés, sinon les immigrés eux-mêmes, devenus citoyens français, ont combattu avec les autres et comme les autres. On a vu après la guerre dans les maisons des sidérurgistes italiens ou d'origine italienne, installés en Lorraine, ou dans celles des mineurs polonais du Nord, les médailles militaires accrochées au mur avec les photographies des fils, de nationalité française, qui avaient perdu leur vie dans les tranchées⁽²⁾. C'est bien au nom de la citoyenneté individuelle et grâce à l'action de l'École et des autres institutions nationales que la population d'origine étrangère a formé la population française d'aujourd'hui : on estime aujourd'hui à plus de 18 millions les Français qui ont au moins un grand-parent né étranger.

Pays d'immigration depuis le XIX^e siècle, la France a bénéficié, de génération en génération, d'un apport de main-d'œuvre grâce à l'arrivée sur son territoire de populations adultes qui ont contribué au développement de son économie. Dans un pays de faible natalité jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, la participation des migrants a été nécessaire. Lorsque la main-d'œuvre locale est trop peu nombreuse ou qu'elle refuse d'occuper les postes de travail durs et peu qualifiés qui sont indispensables à la vie sociale, l'immigration devient une nécessité. La sidérurgie lorraine a été exploitée par une main-d'œuvre qui était formée, grossièrement, pour un tiers de paysans locaux, pour un tiers de migrants italiens et pour un autre tiers de migrants venus de Pologne. Les Polonais et les Belges furent tout aussi nécessaires à la production de charbon dans les mines du Nord. Les pays qui furent créés par des Européens, en Amérique du Nord et du Sud, le savent bien : l'Argentine, le Brésil ou le Canada, par exemple, ont adopté des politiques volontaristes pour favoriser la venue de populations nouvelles. Les migrants sont normalement jeunes et entreprenants, plus jeunes et plus entreprenants que la population dont ils sont issus, plus jeunes et plus entreprenants que la population du pays d'installation. Et les exemples ne manquent pas des gloires

(2) Ponty J. (1995), *Les Polonais du Nord ou la mémoire des corons*, Paris, Autrement.



de la vie française qui furent des migrants ou des descendants de migrants et qui symbolisent l'apport des « nouveaux Français », dans la vie politique, jusqu'à notre actuel Premier ministre ou la maire de Paris, dans la vie sportive (les footballeurs Kopa, Zidane ou Benzéma, pour citer les plus populaires) et dans la vie intellectuelle ou artistique, tels, dans des ordres très différents, Émile Zola, Yves Montand ou François Cheng.

Il n'est pas douteux que les migrants furent, en France comme dans les autres pays démocratiques, l'un des facteurs du développement politique, culturel et économique. Pour parler le langage des économistes classiques qui l'ont théorisé depuis longtemps, « Il n'est de richesses que d'hommes ».

Le défi de l'intégration

Cette analyse n'épuise pas le sens des migrations, de l'apport des migrants au pays d'installation, de leur participation à la vie collective. Si à long terme, les avantages de l'immigration ne sont pas contestables, à court terme, leur présence peut provoquer des réactions fortes et il n'est pas toujours aisé de faire vivre ensemble des populations différentes.

Les difficultés de l'intégration

On dit volontiers que la présence de nombreux migrants contribue au multiculturalisme de la société française. Mais, d'une part, la société a toujours été multiculturelle au sens où elle a toujours été formée par des populations d'origines régionales, nationales ou religieuses diverses, unies par leur citoyenneté commune et leur participation à l'espace public. D'autre part, l'ouverture des frontières, la mobilité des populations et la multiplication des échanges de toute nature par-delà le territoire national contribuent de leur côté à faire des sociétés contemporaines des sociétés multiculturelles. Ce qui peut être analysé en termes d'avantages, la diversité des origines de la population ouvrant des possibilités d'échanges et de connaissances nouvelles. À la condition cependant que les valeurs des populations migrantes ne soient pas contradictoires avec les valeurs collectives qui fondent l'ordre démocratique : la liberté et l'égalité de tous les êtres humains, donc des hommes et des femmes, la séparation de l'ordre religieux et de l'ordre politique.

Il n'en reste pas moins des interrogations. Depuis l'enquête séminale de Norbert Elias et John Scotson, on sait que les « nouveaux venus » (*outsiders*) font toujours face à l'hostilité, souvent au mépris ou, en tout cas, à la réticence de ceux qui sont déjà « installés » (*established*)⁽³⁾. Or cette célèbre enquête, qui se déroulait dans la banlieue ouvrière de Londres, portait sur des nouveaux venus et des établis qu'aucune caractéristique nationale ou sociale ne distinguait : nouveaux venus ou établis, ils étaient tous anglais, membres de la classe ouvrière ; ils partageaient le même style de vie et les mêmes valeurs. C'était la situation seule qui créait l'hostilité ou, à tout le moins, la réticence. Elle risque de se manifester d'autant plus que les phénotypes, les modes de vie, les pratiques et les croyances religieuses donnent des arguments aux installés pour mépriser les nouveaux venus et refuser d'échanger avec eux.

L'enquête de Norbert Elias et John Scotson le démontre. Les difficultés de l'intégration des populations issues de l'immigration ne sont pas seulement dues aux caractéristiques des populations elles-mêmes, même si ces dernières sont effectivement plus ou moins bien préparées à participer à une société plus

riche, plus libérale et plus exigeante que la société traditionnelle d'où elles viennent. Elles sont aussi dues à la capacité de la société d'installation à intégrer tous ses membres, qu'ils soient ou non des migrants, à la légitimité et à l'efficacité de ses institutions, à sa capacité de transmettre certaines des valeurs qui la fondent. Les membres d'une collectivité doivent partager des valeurs pour organiser leur vie collective. Les historiens de l'immigration et de la nation ont montré comment, dans les grands pays d'immigration, les vagues migratoires se sont effectivement intégrées, mais non sans peines et souffrances. Les « problèmes sociaux » liées aux migrations ont été si aigus que l'École de Chicago et la sociologie de l'immigration urbaine, centrale dans la recherche américaine, sont nées de la volonté de comprendre les modalités et les limites de cette intégration⁽⁴⁾. Si les sociologues français n'ont pas, pendant longtemps, consacré les mêmes efforts à analyser comment les enfants et petits-enfants des migrants polonais, italiens, ukrainiens, juifs ou maghrébins participaient à la société française, ce n'est pas parce que les processus de l'intégration étaient faciles, c'est parce que la France a longtemps été un pays d'immigration qui s'ignorait et que le mythe national était celui de l'enracinement. Depuis trois décennies, les historiens ont dévoilé les conditions d'une intégration qui n'a ignoré ni les violences, ni la xénophobie, ni les discriminations.

Une histoire de l'immigration qui ne se répète pas nécessairement

Si les vagues migratoires du passé se sont finalement fondues pour constituer la population française d'aujourd'hui, peut-on en conclure que c'est un phénomène qui s'imposera de lui-même pour les populations arrivées plus récemment ? La réflexion sur le passé s'impose, mais permet-elle de tirer des conclusions définitives pour l'avenir ? Il est vrai que les Siciliens venus travailler dans la Lorraine sidérurgique à la fin du XIX^e siècle ont longtemps été perçus et méprisés exactement dans les mêmes termes que les Algériens ou les Maliens aujourd'hui et que leurs petits-enfants sont devenus de « bons Français ». Mais ne serait-il pas malheureusement trop simple d'en conclure que le même phénomène se reproduira nécessairement avec les enfants et petits-enfants des migrants plus récents arrivés dans une société très différente de celle des

(3) Elias N., Scotson J. L. (1965), *The Established and the Outsiders. A sociological Enquiry into Community problems*, Londres, Frank Cass.

(4) Schnapper D. (1998), *La relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, « NRF/essais », chapitre 5.

siècles précédents ? Qui peut prévoir les effets à long terme de la tradition musulmane, du souvenir de la colonisation, de la situation géopolitique mondiale et, avant tout, la capacité de la société française à intégrer toutes les populations, migrantes ou non migrantes ?

Les immigrés, entre aspirations et blocages de la société française

La société française s'est démocratisée. Il n'est pas évident que la démocratie « extrême »⁽⁵⁾ d'aujourd'hui ait la même puissance d'intégration que dans le passé. Sans doute la connaissance historique montre-t-elle que, partout, toutes les populations, quelles que soient leurs origines, finissent par s'intégrer. Mais ces processus, éventuellement douloureux et violents, peuvent prendre plusieurs générations ; ils peuvent connaître des blocages ou des reflux ; ils peuvent faire naître des humiliations dont le souvenir se transmet de génération en génération. L'exemple des descendants des Afro-Américains dans la plus grande démocratie moderne invite à la prudence. L'invocation des précédents ne permet pas d'avancer des certitudes, moins encore de prévoir l'avenir.

En France, le « problème des immigrés » ne saurait être distingué des blocages de la société française, de ses choix de politique économique et sociale (préférence donnée au public aux dépens du privé, préférence donnée aux plus âgés aux dépens des plus jeunes), de la fermeture du monde politique (sous-représentation des femmes, des salariés du privé, des jeunes et des descendants de migrants) et de l'affaiblissement généralisé des valeurs civiques. Les descendants d'immigrés en sont les premières victimes. Il importe en effet de renverser la manière de poser le « problème de l'immigration ». Même s'il ne faut pas négliger les caractéristiques des populations elles-mêmes, les difficultés et les contradictions objectives de leur condition, mais aussi leur volonté et leur capacité d'action, il faut souligner que ce qui est perçu dans la vie publique comme le « problème des immigrés » ou le « problème de l'immigration » est d'abord un problème de la société nationale elle-même, de sa capacité à intégrer toutes les populations, y compris les immigrés, et, plus généralement, du rapport que les nationaux entretiennent avec les Autres. On ne devrait pas reporter sur les seules populations marginales la responsabilité de la crise sociale et politique de la société française.

(5) Schnapper D. (2014), *L'esprit démocratique des lois*, Paris, Gallimard, « NRF/essais ».

Certains descendants de migrants marginalisés réagissent d'autant plus fortement qu'ils sont devenus culturellement des enfants de la démocratie et qu'ils en ont les revendications. Or la « démocratie providentielle » suscite les aspirations à toujours plus de bien-être et d'égalité. Les conditions matérielles étaient objectivement plus mauvaises parmi les immigrés italiens ou « levantins » du centre de Marseille en 1890 qu'elles ne le sont dans les cités les plus « sensibles » du Nord de la ville aujourd'hui. Plus généralement, l'intégration des Italiens ou des Polonais dans les générations passées n'a sans doute pas été plus facile que celle des nouveaux migrants. Mais les étapes et les souffrances en étaient politiquement moins visibles, sociologues et travailleurs sociaux n'étaient pas là pour les constater, s'en indigner et tenter de leur apporter des remèdes. Les inégalités sociales ne choquaient guère, elles apparaissaient inscrites dans la nature des choses et la conscience démocratique était moins éveillée. Les intéressés eux-mêmes acceptaient, au nom d'un fatalisme étranger à la conscience contemporaine, de sacrifier leur propre destin avec la conviction que leurs enfants bénéficieraient de conditions de vie meilleures. Aujourd'hui, les enfants de la démocratie sont plus exigeants. La télévision ne leur permet pas d'ignorer d'autres modes de vie que ceux auxquels ils sont condamnés. On a remarqué qu'en 2005 les violences ont été particulièrement nombreuses dans les zones où l'habitat était fortement dégradé et dans les territoires pauvres des villes plus riches, là où le contraste entre riches et pauvres est vécu au quotidien⁽⁶⁾. Élevés dans une société globalement riche et animée par la passion de l'égalité, certains enfants des migrants s'indignent devant les inégalités matérielles ; ils sont fascinés par la possibilité de gagner facilement l'argent illégal, ils réclament des résultats immédiats. La dynamique démocratique s'impose à tous, aux descendants des migrants comme à tous les autres et elle rend impérative la réalisation instantanée du bien-être, *hic et nunc*.



Ce n'est pas dans son principe que le « modèle républicain » d'intégration – des migrants comme de l'ensemble de la population – est obsolète. La politique d'intégration par la citoyenneté et la pratique professionnelle est conforme à la vocation des sociétés démocratiques et prolonge la tradition nationale. Le

(6) Lagrange H. et Oberti M. (2006), *Émeutes urbaines et protestations*, Paris, Presses de Sciences-po.

débat devrait porter non sur le principe, mais sur les modalités d'application. Ce sont les manquements au « modèle républicain », étant donné l'ensemble de la crise de la société française, qui créent l'échec de la politique d'intégration pour une frange minoritaire des descendants de migrants. Il fait écho au sentiment plus général de l'échec de la société tout entière. Le « modèle républicain » d'intégration, qui assure l'égalité

participation de tous à la vie collective, ne peut être efficace que s'il est effectivement respecté et s'il ne devient pas une formule vide, purement incantatoire, sans prise sur la réalité sociale. Il ne faut pourtant pas oublier que la majorité des migrants et de leurs descendants s'intègrent de manière continue et discrète dans la société française.

Questions internationales

Tous les 2 mois, l'actualité internationale décryptée par les meilleurs spécialistes



En vente en kiosque,
chez votre libraire,
sur www.ladocumentationfrancaise.fr
et par correspondance :
DILA, 29 quai voltaire - 75344 Paris cedex 07

Prix : 10 € le numéro
Abonnement à 6 numéros : 49 €
Tarif spécial étudiants et enseignants : 41 €

La documentation Française